



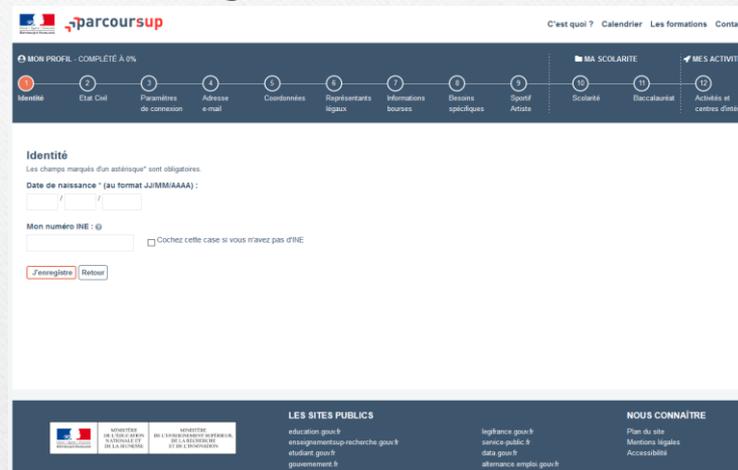
Mode d'emploi

Adresse du site :

<http://www.parcoursup.fr>

Pourquoi ?

- effectuer son enregistrement internet (adresse mail obligatoire)



The screenshot shows the Parcoursup website interface. At the top, there is a navigation bar with the Parcoursup logo and links for 'C'est quoi?', 'Calendrier', 'Les formations', and 'Contact'. Below this is a progress bar for 'MON PROFIL' with 12 steps: 1. Identité (highlighted), 2. Etat Civil, 3. Paramètres de connexion, 4. Adresse e-mail, 5. Coordonnées, 6. Représentants légaux, 7. Informations bourses, 8. Besoins spécifiques, 9. Sportif/Artiste, 10. Scolarité, 11. Baccalauréat, and 12. Activités et centres d'intérêt. The 'Identité' section is active, showing a form with the following fields: 'Date de naissance' (with a note that dashes are mandatory), 'Mon numéro INE', and a checkbox for 'Cochez cette case si vous n'avez pas d'INE'. There are 'S'enregistrer' and 'Retour' buttons. At the bottom, there are sections for 'LES SITES PUBLICS' and 'NOUS CONNAITRE' with various links.

- se renseigner sur les différents établissements
- constituer sa liste de vœux (sans les ordonner)
- télécharger les documents utiles à ses dossiers
- gérer les différentes propositions

21 DÉCEMBRE - 20 JANVIER

Découvrir
les formations

20 JANVIER - 11 MARS INCLUS

S'inscrire et
ajouter ses vœux

12 MARS - 8 AVRIL INCLUS

Compléter son dossier
et confirmer ses vœux

27 MAI - 16 JUILLET

Phase d'admission
principale

📌 Suivez @Parcoursupinfo sur Instagram pour rester informé en temps réel et retrouver tous nos conseils



Je consolide mon projet
d'orientation en participant aux
Journées Portes Ouvertes dans les
établissements

Les dates sont indiquées sur chaque fiche
de présentation des formations

 Chercher une formation



Je m'inscris sur Parcoursup

▶ Comment s'inscrire ?

 S'inscrire



Je consulte le moteur de recherche
des formations et j'ajoute mes vœux

💡 **Nos conseils pour formuler et
confirmer vos vœux**

▶ Comment rechercher et se renseigner
sur une formation ?

▶ Comment faire des vœux ?

 Accéder à son dossier

Parcoursup : les étapes clés de la procédure d'admission 2021 à respecter

21 décembre 2020

Ouverture de la plateforme d'admission Parcoursup

20 janvier au 11 mars 2021

Formulation des vœux (10 vœux maximum) sans les classer

Jusqu'au 8 avril 2021 inclus

Constitution des dossiers et confirmation des vœux

27 mai au 16 juillet 2021 inclus

Accès aux décisions des établissements de formation

Réponse aux propositions d'admission

Attention : suspension des propositions d'admission pendant la durée des épreuves écrites du baccalauréat

Parcoursup : les étapes clés de la procédure d'admission 2021 à respecter

Du 16 juin au 16 septembre

Ouverture de la phase complémentaire

Eté 2021

Inscription administrative dans la formation

16 septembre 2021 inclus

Fin de la procédure

Entre le 22
janvier et le
15 mai

Un calendrier articulé avec Parcoursup :

Bourse et logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur www.messervices.etudiant.gouv.fr pour demander une bourse et/ou un logement
- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre

Une rubrique «Activités et centres d'intérêts»

Cette rubrique facultative peut permettre au candidat de renseigner des informations autres que scolaires qu'ils souhaitent porter à la connaissance des formations qui vont étudier les dossiers :

- expérience d'encadrement ou d'animation
- engagement civique, associatif
- expériences professionnelles ou stages
- pratiques sportives et culturelles

La saisie de vos vœux

Vos vœux peuvent porter sur tous les types de formations, sélectives (ex : BTS, CPGE, DUT, Ecoles, etc.) ou non sélectives (licences, PASS), dans les établissements de votre choix.

Pour rechercher les formations qui vous intéressent afin de les sélectionner depuis votre dossier, vous pourrez utiliser le moteur de recherche qui vous est proposé en y indiquant vos critères de recherche (type de formation, spécialité, localisation, etc.).

La très grande majorité des formations d'enseignement supérieur est proposée sur Parcoursup (600 nouvelles cette année). Cependant, certaines formations ne sont pas sur la plateforme. Si vous ne trouvez pas une formation recherchée, contactez directement l'établissement concerné pour connaître les dates et modalités d'inscription.

Comment accéder aux études de santé ?

1- Une licence, avec une option "accès santé" (L.AS) *9 LAS pour l'Université de Caen*

Pour y accéder, vous choisissez la licence qui correspond le mieux à vos projets et vos points forts parmi tout type de licence (ex : Lettres, Droit, SVT, Gestion-économie, etc.) qui propose une option "accès santé". Pendant votre formation en licence, vous suivrez donc des enseignements supplémentaires liés à l'option « accès santé ».

Les L.AS sont des années de Licence contenant des enseignements correspondant à la discipline choisie (Droit, Biologie, Maths, Lettres...), des enseignements liés à l'option «santé» qui apportent les compétences nécessaires à la poursuite d'études en santé (enseignements en sciences fondamentales et en sciences humaines et sociales relevant du domaine de la santé), des cours d'anglais, des modules pour découvrir les métiers de la santé, et une préparation aux épreuves permettant de candidater en santé.

Si vous validez votre 1ère année de licence, vous pouvez candidater dans la ou les études de santé qui vous intéressent (maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie).

Si vous n'êtes pas admis pour ces études de santé, vous pouvez poursuivre en 2ème année de votre licence, et si vous le souhaitez, recandidater aux études de santé après au moins une année supplémentaire (en L2 ou L3 par exemple).

Si vous ne validez pas votre 1ère année de licence, vous ne pouvez pas candidater aux études de santé, mais vous pouvez redoubler cette 1ère année ou vous réorienter vers d'autres études supérieures via Parcoursup

2- Un parcours spécifique "accès santé", avec une option d'une autre discipline (PASS)

L'année de PASS peut être suivie uniquement dans les universités qui ont des facultés de santé. **Attention, université de CAEN : uniquement le parcours licence.**

Pour y accéder, vous choisissez le parcours spécifique santé (PASS) avec une option qui correspond à vos points forts et à vos autres projets éventuels (exemple : option droit, option biologie, option langues...).

Le PASS est une année de Licence spécifique comprenant des enseignements «santé», des enseignements disciplinaires hors « santé » (Droit, Biologie, Maths, Lettres etc.), des cours d'anglais, des modules pour découvrir les métiers de la santé, et une préparation aux épreuves permettant de candidater en santé.

Si vous validez votre 1ère année en PASS, vous candidatez aux études de santé qui vous intéressent. Si vous n'êtes pas admis, vous pouvez accéder directement en 2ème année de la licence qui correspond à l'option de votre PASS, et recandidater ensuite aux études de santé après au moins une année supplémentaire (en L2 ou L3 par exemple).

Si vous ne validez pas votre 1ère année en PASS, vous ne pouvez pas candidater aux études de santé, ni redoubler cette année. Vous devez, si vous souhaitez poursuivre vers d'autres études supérieures, vous réorienter via Parcoursup.

De façon générale, tout étudiant a deux chances pour candidater aux études de santé tout au long de son parcours de 1er cycle.

Certaines formations (ex : formations d'ingénieur, DUT, BTS, etc.) sont regroupées en « Vœux multiples ». Un vœu multiple permet de choisir la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations qui sont regroupées par type, spécialité ou mention.

Un vœu multiple est composé de plusieurs sous-vœux : chacun d'entre eux correspond à une formation dans un établissement donné. À l'intérieur d'un vœu multiple, vous pouvez sélectionner une ou plusieurs formations sans les ordonner.

Le vœu multiple permet d'élargir vos possibilités de choix : il compte pour un seul vœu parmi les 10 vœux possibles. Au total, vous pouvez formuler :

- de 1 à 10 vœux (qu'il s'agisse de vœux multiples ou non)
- 20 sous-vœux maximum pour l'ensemble des vœux multiples de BTS, DUT, CPGE, licences et PASS (hors écoles d'ingénieurs et de commerce et PACES Ile-de-France)

MON PROFIL

MA SCOLARITE

MES ACTIVITÉS

MES VOEUX

Vœux

Vœux en apprentissage

Ma préférence

Secteur(s) licence(s)

Année de césure

Université de Caen Normandie (14)

Licence - Portail Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

Vœux



Université de Caen Normandie (14)

Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives



Université de Caen Normandie (14)

Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - option Santé

J'enregistre

Retour



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

LES SITES PUBLICS

education.gouv.fr

enseignementsup-recherche.gouv.fr

etudiant.gouv.fr

gouvernement.fr

legifrance.gouv.fr

service-public.fr

data.gouv.fr

alternance.emploi.gouv.fr

NOUS CONNAÎTRE

[Plan du site](#)

[Mentions légales](#)

[Accessibilité](#)

Pour certaines formations de **CPGE**, il est possible de demander la même formation avec et sans **internat**. La demande d'une même CPGE avec et sans internat dans le même établissement ne compte que pour un seul sous-vœu.

Caractéristiques disponibles pour chaque formation

- les dates des journées portes ouvertes et/ou d'immersion,
- les coordonnées d'un correspondant pédagogique de l'établissement à qui vous pourrez adresser des questions,
- les caractéristiques de la formation (contenus et organisation des enseignements, attendus *),
- les éléments pris en compte par la formation pour l'examen des vœux,
- un grand nombre de données chiffrées et contextualisées (taux de réussite par type de bac par exemple).

JOURNÉES PORTES OUVERTES ET/OU JOURNÉES D'IMMERSION

Rendez-vous aux Journées Portes
Ouvertes :
Vendredi 31 janvier samedi 1er
février : Alençon
samedi 1er février : Cherbourg-en-
Cotentin · Lisieux · Saint-Lô · Vire
samedi 8 février : Caen · tous les
campus | 9h-16h
<http://jpo.unicaen.fr>

- Les attendus sont les connaissances et les compétences nécessaires pour réussir dans chaque filière de l'enseignement supérieur.
- Pour une même formation, les attendus sont communs dans toute la France (cadre national). Ils peuvent être complétés en fonction des spécificités de chaque formation.

POUR POSTULER

Caractéristiques

ATTENDUS NATIONAUX

SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES



CONTENU ET ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS POUR LA FORMATION

La 1ère année de STAPS est commune à tous les étudiants. La spécialisation se fait progressivement à partir de la 2e année

Compétences communes à la formation :

Maîtrise d'un socle pluridisciplinaire de connaissances et de compétences scientifiques, technologiques et techniques dans le domaine des activités physiques et/ou sportives

Capacité d'autonomie dans une démarche de diagnostic, de mise en œuvre et d'évaluation de projets dans un secteur professionnel APS

Acquisition d'une culture des APS, d'une culture générale, d'une culture générale, de compétences transversales, progression dans l'élaboration de son projet professionnel, expérience préprofessionnelle.

Principaux enseignements :

La licence s'organise autour d'enseignements scientifiques et méthodologiques, des cours théoriques et pratiques de plusieurs disciplines sportives, d'enseignement en langue et d'un accompagnement pour la construction du parcours universitaire.

La première année offre la possibilité de concourir à l'entrée à l'école de masso-kinésithérapie d'Alençon. Les étudiants devront suivre un module supplémentaire.

CONTEXTE ET CHIFFRES

Nombre de places proposées cette année : 350

Nombre de places l'année précédente : 450

Nombre de voeux formulés l'année précédente : 3048

La formation a-t-elle fait une proposition d'admission à tous les candidats résidant dans son secteur géographique l'année précédente : Non

La formation a-t-elle accepté tous les candidats l'année précédente : Non

Nombre de candidats ayant reçu une proposition d'admission l'année précédente : 977

TAUX

Taux minimum de boursiers de l'année précédente : 13 %

Taux maximum de non-résidents de l'année précédente : 5 %

SECTORISATION

© Vous êtes du secteur.

Finalisation des vœux

Jusqu'au 8 avril inclus

Vous devez finaliser vos dossiers avec les éléments demandés par les formations et confirmer vos vœux.

- Attention ! Pour pouvoir confirmer un vœu, votre dossier doit être complet. Seuls les vœux confirmés seront étudiés par les formations et pourront donner lieu à une proposition d'admission.
- Après le 8 avril, vous ne pourrez plus confirmer vos vœux.
- Après le 8 avril, si vous n'êtes plus intéressé par un vœu que vous avez confirmé, vous avez la possibilité d'y renoncer.

Avant de pouvoir accéder à la confirmation d'un vœu, il vous sera demandé **de saisir votre préférence** dans le cadre « Ma préférence ». Cette information confidentielle, non transmise aux établissements, a pour seul objet d'éclairer la commission d'accès à l'enseignement supérieur, qui pourrait être amenée à vous faire des propositions si vous ne recevez aucune proposition sur l'un de vos vœux confirmés.

Pour chaque formation demandée, il faudra saisir votre projet de formation motivé. Chaque formation pouvant en outre demander différentes pièces pour lui permettre d'examiner votre dossier, vous veillerez à saisir en ligne les informations demandées (ex : CV) et à déposer sur le site les éventuelles pièces demandées.

A la suite de l'examen de votre dossier, vous prenez connaissance des réponses des établissements pour chacun de vos vœux et vous répondez aux propositions qui vous sont faites.

Lorsqu'une proposition d'admission vous est faite, vous êtes informé par :

- une alerte sur votre smartphone via l'application Parcoursup que vous avez téléchargée,
- sur votre adresse de messagerie personnelle,
- sur la messagerie de votre dossier Parcoursup.

Il est possible d'avoir plusieurs propositions d'admission simultanées dans des formations différentes.

Pour les formations non sélectives (licence) :

Vous pouvez accéder à la licence de votre choix à l'université.

Lorsque le nombre de vœux reçus est inférieur au nombre de places disponibles, l'établissement peut répondre :

- oui (proposition d'admission)
- oui si (proposition d'admission)

Lorsque le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles dans un établissement, les vœux des candidats sont ordonnés après que les dossiers de chacun ont été étudiés pour vérifier leur adéquation avec la formation demandée. L'établissement peut donc répondre :

- oui (proposition d'admission)
- oui, si (proposition d'admission)
- en attente d'une place

Si la décision est oui-si, cela signifie que l'établissement conditionne votre inscription à votre acceptation de suivre un parcours de formation personnalisé (stage de remise à niveau, cursus adapté...) pour vous renforcer dans les compétences attendues et vous accompagner vers la réussite.

Pour les formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, école...) :

Un établissement peut répondre :

- oui (proposition d'admission)
- en attente d'une place
- Non

Si vous n'êtes pas refusé, une formation sélective qui a reçu davantage de vœux qu'elle n'offre de places peut vous faire une proposition d'admission ou vous mettre en attente d'une place, selon votre rang de classement et le nombre de places disponibles. Par contre, si la formation a recueilli moins de vœux qu'elle n'offre de places vous avez obligatoirement une proposition d'admission.

Réponse aux vœux

Vous devez **respecter la date limite de réponse** qui vous est indiquée pour chaque proposition qui vous est faite. Si vous laissez passer le délai indiqué, la proposition vous est automatiquement retirée.

Si vous avez **une seule proposition d'admission**, vous pouvez l'accepter ou y renoncer. Il est cependant très imprudent de renoncer à une unique proposition d'admission car vous n'avez pas de garantie de recevoir une nouvelle proposition.

Si vous avez **plusieurs propositions d'admission**, vous ne pouvez en accepter qu'une seule, celle qui correspond à la formation qui vous convient le mieux parmi celles qui vous sont proposées. Lorsque vous acceptez une proposition, vous renoncez aux autres propositions et libérez des places qui pourront être proposées à d'autres candidats.

Lorsque vous **acceptez une proposition alors que vous êtes en attente d'une place dans d'autres formations** : si vous souhaitez conserver un ou plusieurs de ces vœux en attente, vous devez l'indiquer clairement pour chacun, sinon ces vœux en attente seront supprimés.

Point d'étape

Du 27 mai au 16 juillet

Cette étape permet un échange entre les candidats et la plateforme, afin de connaître leur situation, l'évolution de leur choix d'orientation et éventuellement de solliciter un accompagnement

Les candidats « en attente » sur tous leurs vœux : ils doivent indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

Les candidats qui ont déjà accepté une proposition en maintenant un ou des vœux en attente : ils doivent confirmer la proposition acceptée et indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

A noter : Les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés.

16 juillet 2020

Dernier jour pour accepter une proposition
d'admission pour la phase principale

Inscription administrative

Pour finaliser l'inscription, il est nécessaire de prendre contact avec l'établissement d'accueil pour voir les modalités d'inscriptions, les dates à respecter.